

Projet de fusion CNC – SRC : Note d'information pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2025

Chers membres du CNC,

Le Comité Directeur vous convie à une Assemblée Générale Extraordinaire le 9 décembre 2025 afin de voter sur un projet stratégique pour l'avenir de notre club et de la voile calédonienne : **l'absorption de l'association la Société des Régates Calédoniennes (SRC) par le CNC.**

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion de longue date, rendue aujourd'hui nécessaire par la situation de la SRC et l'opportunité qu'elle représente pour renforcer notre pôle sportif.

1. La SRC : Un partenaire historique et vital pour le CNC

Comme le CNC, la SRC est une association loi 1901 fondée en 1973, la SRC collabore étroitement avec notre club depuis des années. Elle est reconnue pour son expertise inégalée dans la formation des plus jeunes (5-13 ans) à l'Optimist, que ce soit en loisir ou en compétition.

Elle constitue un véritable vivier de talents pour notre propre école de voile. En effet, la majorité des champions calédoniens de ces 50 dernières années sont passés par la SRC, tout comme de nombreux membres actuels du CNC. La SRC forme des jeunes marins qui intègrent ensuite nos équipes dès 11 ans. De plus, les parents bénévoles qui animent la SRC sont, pour la plupart, également membres de notre club. Exemple notable : Michel Quintin, double champion du monde de planche olympique et participant à 3 Sydney-Hobart au nom du CNC, est passé par l'école SRC.

2. L'enjeu : Pourquoi la situation de la SRC nous concerne ?

Malgré cette expertise, la SRC fait face à des difficultés majeures :

- Les crises successives (COVID, crise requin, émeutes) ont fragilisé sa structure.
- Le modèle, très dépendant du bénévolat des parents, s'essouffle.
- Les contraintes réglementaires et les responsabilités juridiques croissantes découragent les bonnes volontés.

Cette situation a entraîné une baisse des effectifs qui met aujourd'hui en danger la pérennité même de la SRC.

Ce risque est aussi le nôtre. Le CNC ne recrutant qu'à partir de 12 ans, les difficultés rencontrées par la SRC tarissent déjà notre principale source de jeunes talents formés et passionnés.

3. Le Projet : Une fusion logique pour un pôle d'excellence

Face à ce constat, et forts de notre culture partagée, nous proposons de fusionner les deux structures. Il ne s'agit pas d'un "sauvetage", mais d'une **réunification stratégique** pour créer un pôle de voile unifié, plus fort et plus résilient.

Les objectifs de ce projet sont clairs :

- **Renforcer notre filière sportive** : En intégrant la formation des 5-12 ans, nous créerons une filière d'excellence continue, de l'Optimist à l'habitable, en augmentant le niveau des jeunes qui rejoindront nos équipes.
- **Bénéficier d'infrastructures optimales** : Cette fusion permettra à nos jeunes d'accéder au site de la Côte Blanche, un plan d'eau mieux adapté et plus sécurisant pour les enfants que la baie de l'Orphelinat. Ce site favorise également l'émulation, au cœur des autres clubs de voile jeune.
- **Mutualiser nos forces** : Nous pourrons optimiser nos ressources et nos coûts (matériel, entraîneurs, administration) et créer des synergies pédagogiques pour améliorer encore la qualité de notre enseignement.

- **Pérenniser notre esprit club :** En consolidant la base de notre pyramide sportive, nous renforçons sur le long terme l'engagement bénévole et l'esprit de club qui font la force du CNC depuis bientôt 80 ans.

4. Impact financier et humain de l'opération

Cette fusion se ferait par la transmission de l'ensemble du patrimoine de la SRC au CNC. La SRC emploie actuellement **un salarié** qui serait intégré à nos équipes.

D'un point de vue financier, la situation de la SRC est la suivante :

- **Moyenne des recettes (5 dernières années) :** 17 181 396 XPF
- **Moyenne des charges (5 dernières années) :** 18 022 849 XPF
- **Valorisation comptable de l'actif (au 31/12/2024) :** 1 641 042 XPF
- **Valorisation comptable du passif (au 31/12/2024) :** 1 641 042 XPF

L'association présente donc un bilan au quasi-équilibre. L'audit à valeur vénale des actifs, bien supérieure à la valeur comptable, sera présenté en séance pour donner une image complète de la situation patrimoniale.

5. Conclusion

Cette fusion est une étape logique et proactive. Elle consolide notre mission de formation, sécurise notre filière d'excellence sportive et renforce notre position de club leader en Nouvelle-Calédonie.

Nous comptons sur votre soutien lors de l'**Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2025** pour approuver ce projet d'avenir pour le Cercle Nautique Calédonien.